

La rencontre d'aujourd'hui

- DEROULEMENT HISTORIQUE
 - Plan de l'Exode
 - Déroulement historique de l'Exode
 - Plan des Nombres
 - Déroulement historique des Nombres
 - Peut-on dater l'Exode
- RELIGION D'ISRAEL
 - Plan du Lévitique
 - La religion d'Israël
 - Culte juif et foi chrétienne
- LEGISLATION D'ISRAEL
 - Plan du Deutéronome
 - Les lois d'Israël

PARTIE 1 – LE DEROULEMENT HISTORIQUE

1 – Le plan de l'Exode

Une lecture sommaire de l'Exode montre trois grands moments historiques dans le livre :

- Israël en Egypte : 1 v. 1 - 13 v. 16 ;
- Israël en voyage dans le désert : 13 v. 17 - 18 v. 27 ;
- Israël au mont Sinäï : ch. 19 - 40.

Nous pensons cependant que le livre s'organise différemment. Il s'agit d'un chiasme (miroir) dont l'axe central est **l'alliance du Sinäï**. Cette alliance est précédée par le temps de la libération et suivie par le temps de l'adoration.

Ces temps de libération et d'adoration connaissent chacun trois phases : une annonce, des obstacles à vaincre pour la réalisation, la réalisation elle-même.

Cela nous donne le plan suivant que nous allons suivre et commenter.

PLAN DE L'EXODE : Un exemple de chiasme

A - La libération (1 v. 1 à 18 v. 27)

- A1 Une libération annoncée (1 v. 1 à 6 v. 27)
 - A1A Généalogie (1 v. 1-7)
 - A1B Israël opprimé (1 v. 8-22)
 - A1C Echech du héros (2 v. 1-25)
 - A1D Vocation du héros (3 v. 1 à 4 v. 31)
 - A1C' Echech de l'entrevue avec Pharaon (5 v. 1-5)
 - A1B' Israël opprimé (5 v. 6 à 6 v. 13)
 - A1A' Généalogie (6 v. 14-30)
- A2 Un obstacle à vaincre (6 v. 28 à 11 v. 10)
- A3 Une libération réalisée (12 v. 1 - 18 v. 27)
 - A3A La Pâque et la sortie d'Egypte (12 v. 1 à 13 v. 22)
 - A3B Passage de la mer Rouge (14 v. 1 à 15 v. 21)
 - A3C Cheminement dans le désert (15 v. 22 à 18 v. 27)

B - ALLIANCE AU SINAI (19 v. 1 - 24 v. 11)

- B1 Temps de préparation (19 v. 1-15)
- B2 Dieu rencontre le peuple (19 v. 16 à 20 v. 21)
- B3 Dieu parle au travers de Moïse (20 v. 22 à 23 v. 33)
- B4 Cérémonie de l'alliance (24 v. 1-8)
- B5 Dieu rencontre les autorités du peuple (24 v. 9-11)

A' - L'adoration (24 v. 12 - 40 v. 38)

- A'1 L'adoration annoncée (24 v. 12 - 31 v. 18)
- A'2 Un obstacle à vaincre (32 v. 1 - 34 v. 35)
- A'3 L'adoration réalisée (35 v. 1 - 40 v. 38)

2 – Le déroulé historique de l'Exode

2A – La libération (chap. 1-18)

2A1 - La libération annoncée : 1 v. 1 - 6 v. 27

Introduction : la situation dramatique du peuple. A la fin de la Genèse nous avons laissé une famille (70 personnes) immigrante en Egypte. Le séjour en Egypte transforme cette famille en peuple.

Dès le v. 7 du ch. 1 on comprend qu'un peuple est né de cette famille patriarcale. Israël accomplit en quelque sorte le commandement initial de Dieu dans la Genèse : « être fécond, se multiplier et remplir la terre ».

Cet « accroissement » suscite la peur des égyptiens, relayée par le fait qu'Israël est un peuple sémite, et que les égyptiens ont toujours eu beaucoup d'ennuis avec les peuplades de Palestine. Israël fait donc figure de « cinquième colonne » potentielle. La réduction en esclavage (travaux forcés) et les instructions aux sages-femmes n'y font rien. Cette croissance continue contre vents et marées (v. 12, 20).

Le texte se focalise maintenant sur le héros : Moïse. Le récit de Moïse sauvé des eaux est bien connu. Remarquons le caractère très indépendant de la fille de Pharaon qui se soucie peu des lois de son père. Vous noterez que c'est elle qui donne à l'enfant son nom, un nom typiquement égyptien. Cette syllabe (Mosis, Mès) est présente dans de nombreux noms de pharaons (Toutmosis par exemple).

L'éducation de Moïse fut soignée (Act. 7 v. 22), mais le voir comme un héritier potentiel du trône d'Égypte (et donc rival de Pharaon) est une fiction cinématographique. Si Moïse avait été aussi puissant que le montrent les films, il n'aurait rien eu à craindre suite au meurtre de l'égyptien : ce n'aurait été qu'une broutille.

Moïse, qui a la double culture, fait un choix délibéré en faveur de ses racines, le peuple hébreu. L'épître aux Hébreux nous présente ce choix comme étant le produit de la foi (11 v. 24 à 26). Moïse est loin d'être un jeune homme exalté et idéaliste. Il est âgé de 40 ans.

Actes 7 v. 25 fait écho à une tentative avortée de Moïse de se mettre à la tête des Hébreux pour une éventuelle révolte. Cet échec l'oblige à la fuite. Ce départ est aussi le fruit de la foi (Hébreux 11 v. 27), même si cette foi est mêlée de crainte (Exode 2 v. 14).

Moïse se retrouve dans le désert, pendant 40 années supplémentaires. Il y fait la conquête de Séphora, qui lui donnera deux enfants.

Quand retentit l'appel divin, au travers du buisson ardent, souvenons-nous que c'est un vieillard de 80 ans que Dieu projette d'envoyer. Le moins que l'on puisse dire est que Moïse manque totalement d'enthousiasme. Le long dialogue de 3 v. 10 à 4 v. 17 est une succession d'arguments négatifs de Moïse, auxquels Dieu donne réponse. En 4 v. 13, Moïse à bout d'arguments, se permet même le luxe d'une fin de non recevoir. Même si la colère de l'Éternel l'emporte, Moïse n'a pas fini de ronchonner (5 v. 22-23 / 6 v. 12).

Revenus en Égypte, Moïse et Aaron emportent assez facilement la conviction des anciens du peuple, puis de tout le peuple (4 v. 29-31).

La première entrevue avec Pharaon se passe très mal. Il faut dire que Moïse et Aaron sont très directs et n'y vont pas par quatre chemins (5 v. 1 : Ainsi parle l'éternel...). Même si ensuite ils essaient de rattraper le coup (v. 2-3) ils se heurtent à une fin de non recevoir. Pire encore, Pharaon augmente les quotas de production. Cela vaut d'ailleurs à Moïse et Aaron d'amers reproches de la part des « commissaires du peuple » (5 v. 20-21) et la démotivation complète de Moïse (6 v. 9).

2A2 - Pharaon, l'obstacle à la libération : 6 v. 28 - 11 v. 10

Les plaies vont se succéder, nous ne les détaillerons pas.

Au début, les magiciens égyptiens arrivent à réaliser les mêmes actes magiques que Moïse (notez que le signe du bâton changé en serpent était destiné aux enfants d'Israël et non à Pharaon). Mais ils vont vite abandonner. S'ils arrivent à reproduire l'invasion de grenouilles, ils sont incapables d'en débarrasser le pays et ils bloquent lors de l'invasion de poux. Ils ne vont pas manquer de prévenir Pharaon que « c'est le doigt de Dieu » (8 v. 15).

Au fil des plaies on passe de « Pharaon enduret son cœur » à « le cœur de Pharaon s'endurcit » puis « l'Éternel enduret le cœur de Pharaon ». C'est le cheminement progressif qui va mener au désastre. Cet endurcissement est annoncé dès le départ par Dieu à Moïse (7 v. 3-5). Il a pour objet non seulement la libération du peuple en tant que tel, mais la prise de conscience par les Égyptiens de la souveraineté de l'Éternel. Avant même la dixième plaie il y a des serviteurs de Pharaon qui craignent l'éternel (9 v. 20) et l'ensemble des Égyptiens est loin d'être derrière le roi (11 v. 3).

Au fil des plaies Pharaon fait des contre-propositions (adorer sur place, laisser le bétail, etc.). Elles sont toutes rejetées par Moïse jusqu'à la grande scène de la rupture (10 v. 28-29). Pharaon annonce que si Moïse se présente encore une fois devant lui ce sera au prix de sa vie. Moïse prend acte.

2A3 - La libération réalisée : 12 v. 1 - 18 v. 27

Cette libération se fait en trois mouvements successifs :

2A3A - La Pâque et la sortie d'Egypte (ch. 12-13)

Nous nous focalisons beaucoup sur la dixième plaie, la mort des premiers-nés, qui pourtant n'est évoquée que très sobrement. L'essentiel est l'institution de la Pâque (nous la verrons dans la prochaine leçon). Dans la nuit même, Pharaon, qui a perdu dans l'affaire l'héritier de son trône (11 v. 29), ordonne le départ du peuple.

Le v. 32 inclut une demande de bénédiction qui ne doit pas être vue comme l'expression d'une foi subite de Pharaon, mais plutôt comme « une cessation officielle des hostilités ». Les Israélites qui ont en plus dépouillé les Egyptiens (11 v. 2 / 12 v. 35-36), se mettent immédiatement en route. Il semblerait qu'ils soient accompagnés de non-Juifs, puisque le v. 38 mentionne une « multitude de gens de toute espèce ».

2A3B - La traversée de la mer (14 v. 1 - 15 v. 21)

Le Seigneur met en place une forme de GPS avant l'heure, la colonne de nuées qui se transforme en colonne de feu la nuit. Le peuple marche « jour et nuit ». Il ne prendra pas le chemin direct, il prend la direction du sud car il a un rendez-vous avec Dieu au mont Horeb.

Pharaon change d'avis et envoie l'armée pour rattraper le peuple. C'est une décision stupide, mais elle est le fruit de l'endurcissement du cœur de Pharaon par le Seigneur (14 v. 8).

Le peuple est effrayé et parle même de renoncer (v. 11-12). Vous connaissez tous la suite, c'est l'une des scènes les plus fameuses de l'Ancien Testament. Cette délivrance est l'acte fondateur de la liberté du peuple d'Israël, qui fait l'objet d'une louange collective (15 v. 1-21).

On parle traditionnellement de traversée de la mer Rouge, mais le texte parle de « mer des Roseaux ». Les localisations géographiques assez précises du texte montrent qu'il s'agit d'une extension vers le nord de la mer Rouge actuelle (aujourd'hui il n'en reste que quelques lacs). Mais il y a d'autres thèses possibles, notamment celle qui fait traverser au peuple le golfe d'Akaba.

2A3C - Le début de la vie dans le désert (15 v. 22 - 18 v. 27)

Rapidement le peuple est confronté à deux problèmes majeurs : l'eau et la nourriture. Bien vite, les murmures du peuple reprennent. Il ne tire pas les conséquences de ce qu'il a vécu lors de la traversée de la mer. Ces murmures à répétition sont comme une longue litanie désespérante. Dieu répondra par l'eau à Mara, Elim, Mériba (15 v. 22-27 et 17 v. 1-7) mais aussi par la manne et les cailles (ch. 16). La manne est un produit permanent (v. 35).

Une autre forme de sollicitude divine est présentée dans ces chapitres : la victoire sur les ennemis (ici Amalek 17 v. 1-15). Une indication intéressante est la mention de l'existence d'un livre, tenu à jour par Moïse « pour que le souvenir s'en conserve », livre qui est à l'initiative du Seigneur (v. 14).

2B - L'alliance au Sinaï : 19 v. 1 - 24 v. 11

2B1 - Le temps de préparation : 19 v. 1 - 15

La mise en place de l'alliance proprement dite va se faire au travers d'une succession de montées/descentes de Moïse sur la montagne. Il y reçoit les instructions divines et transmet les réponses du peuple. Le peuple doit se purifier pour le grand jour qui verra un contact direct entre Dieu et le peuple.

2B2 - La rencontre de Dieu avec le peuple (19 v. 16 à 20 v. 21)

Ce contact a lieu, le Seigneur descend sur la montagne dans un son et lumière impressionnant (tonnerre, éclairs, nuée, feu, fumée, son du cor de plus en plus intense). Puis le peuple entend de façon audible, de la bouche même de Dieu, les dix commandements.

Le contact direct cependant s'arrête, car le peuple, qui est trop effrayé, demande que la suite se passe par l'intermédiaire de Moïse.

2B3 - Dieu en contact avec le peuple via Moïse (20 v. 22 à 23 v. 33)

Il va en être ainsi, Moïse va recevoir diverses lois qu'il va transmettre. Puis Dieu va faire un certain nombre de promesses relatives à la conquête du pays.

2B4 – La cérémonie de l'alliance (24 v. 1-8)

2B5 – Dieu rencontre les autorités du peuple (24 v. 9-11)

Cette partie se termine par la montée sur la montagne de 70 anciens, d'Aaron et ses fils qui peuvent contempler le Seigneur de loin.

2C – L'adoration

2C1 - L'adoration annoncée : 24 v. 12 - 31 v. 18)

Moïse est sur la montagne pendant 40 jours et y reçoit la description détaillée du sanctuaire qu'il devra faire réaliser. Moïse, muni des deux tables du témoignage, va maintenant redescendre pour mettre en application ces consignes.

2C2 – L'idolâtrie, obstacle à l'adoration : 32 v. 1 - 34 v. 35

Le récit du veau d'or est lui aussi bien connu. L'absence de Moïse se prolonge et le peuple recherche un médiateur entre Dieu et lui. Si on peut expliquer, et même comprendre la demande du peuple, on est confondu par la participation active d'Aaron (32 v. 3-5). Certes il ne s'agit pas d'adorer un autre dieu que YHWH, mais le peuple avait pourtant entendu de ses propres oreilles les dix commandements. Le premier d'entre eux était explicite : aucune représentation de la divinité.

Le Seigneur va prévenir Moïse de la situation et lui proposer de tout recommencer à zéro, en faisant de lui un autre Abraham. L'intercession de Moïse, pour que Dieu épargne le peuple, est vigoureuse. Elle porte sur deux arguments :

- si tu agis ainsi tu donneras raison aux Egyptiens (et donc ta gloire sera ternie) ;
- si tu agis ainsi tu violeras l'alliance que tu as faite avec Abraham, Isaac et Jacob.

Moïse y va très fort, puisqu'il exhorte Dieu à se repentir.

En redescendant Moïse brise les deux tables du témoignage, symboles de l'alliance rompue. Il n'est pas dupe des dénégations d'Aaron, qui se présente comme la « pauvre victime » du peuple (32 v. 21-24).

La punition est terrible : 3 000 hommes parmi le peuple meurent, sans pitié ni modération dues aux liens familiaux. C'est à la fois terrible, et en même temps la démonstration faite par les Lévites qu'ils sont prêts à payer le prix fort pour obtenir la grâce du Seigneur.

Moïse va maintenant essayer d'obtenir le pardon pour le peuple, y compris au prix de la perte de son propre salut : « efface-moi du livre que tu as écrit » (32 v. 22). Dieu n'accepte pas. Ici il ne dit pas « je pardonne », au contraire il parle d'un jour de vengeance futur. Pire encore, il ne sera plus au milieu de son peuple (33 v. 3) même s'il enverra un ange pour lui donner la victoire. C'est la désolation.

Les négociations, dans la tente de la rencontre, vont longuement se poursuivre. Josué y est maintenant associé (33 v. 11). Moïse n'aura de cesse d'obtenir que le Seigneur à nouveau « marche avec son peuple » (v. 16). Enfin Moïse est exaucé, et plus encore, il verra, de dos, la gloire du Seigneur (v. 18-22).

Moïse va à nouveau monter sur la montagne, des nouvelles pierres sont gravées, une nouvelle alliance est faite. Le visage resplendissant de Moïse en est le signe. Cependant Dieu ne communique plus directement avec le peuple. Tout passe maintenant par Moïse, qui explique au peuple la nouvelle alliance (34 v. 32).

2C3 - L'adoration réalisée : 35 v. 1 - 40 v. 38

La construction du sanctuaire est maintenant possible. Elle se réalise dans l'enthousiasme, car en fait, dans sa miséricorde, Dieu va satisfaire les besoins religieux de son peuple. Celui-ci pourra se rattacher à quelque chose de matériel. C'est le temps de la consécration, rituel précis mené par Moïse, qui s'achève par la « gloire de l'Eternel » qui remplit le tabernacle.

3 – Le plan des Nombres

PLAN DES NOMBRES

A - La promesse annoncée (1 v. 1 - 14 v. 45)

- A1 - Recensements dans le désert (1 v. 1 à 4 v. 49)
- A2 - Lois diverses (5 v. 1 à 6 v. 21)
- A3 - Aaron et ses fils bénissent Israël (6 v. 22-27)
- A4 - Mise en place des institutions cultuelles (7 v. 1 à 8 v. 26)
- A5 - Célébration de la Pâque (9 v. 1-14)
- A6 - Nuée et trompettes (9 v. 15 à 10 v. 10)
- A7 - Départ du Sināi (10 v. 11 - 36)
- A8 - Révoltes et murmures (11 v. 1 à 12 v. 16)

B - L'incrédulité, obstacle à la promesse (13 v. 1 à 20 v. 29)

- B1 - L'envoi des espions et leur rapport (13 v. 1-33)
- B2 - Révolte contre Moïse et sanction (14 v. 1-45)
- B3 - Lois diverses (15 v. 1-41)
- B4 - Révoltes de Koré (16 v. 1 à 17 v. 28)
- B5 - Prêtres et lévites (18 v. 1-32)
- B6 - Législation sur la purification (19 v. 1-35)
- B7 - Révoltes (20 v. 1-29)
- B8 - Episode de Balaam (25 v. 19)

C - La promesse réalisée (26 v. 1 à 36 v. 14)

- C1 - Recensement (26 v. 1-65)
- C2 - Lois diverses (27 v. 1 à 30 v.18)
- C3 - Victoire sur les Madianites (31 v. 1 à 54)
- C4 - Les tribus de l'autre côté du Jourdain (32 v. 1-42)
- C5 - Les étapes du périple (33 v. 1-40)
- C6 - Le partage du pays promis (33 v. 41 à 36 v. 13)

On trouve des éléments très variés dans les Nombres. Des recensements (de là vient le nom du livre), ainsi que des prescriptions législatives à la fois en matière de culte et en matière civile. Ces prescriptions sont souvent liées à un événement narratif, mais à la différence de l'Exode, du Lévitique et du Deutéronome, elles ne sont pas structurées en grands ensembles.

Dans le livre des Nombres la partie narrative est importante. On peut y retrouver une structure comparable à celle de l'Exode :

- la promesse annoncée (1 v. 1 - 14 v. 45) : c'est le départ du Sinaï et le cheminement jusqu'aux portes du pays promis. Des espions sont envoyés dans le pays ;
- la promesse retardée (15 v. 1 - 20 v. 29) : le peuple refuse d'entrer dans le pays et est condamné à errer 40 ans dans le désert jusqu'à la disparition de la génération rebelle ;
- la promesse réalisée (21 v. 1 - 36 v. 13) : le peuple achève ses préparatifs et est sur le point d'entrer dans le pays, malgré les obstacles rencontrés.

4 – Déroulement historique des Nombres

Je ne vais pas détailler cette partie faute de temps. Justes quelques points à relever.

4A - La promesse annoncée (1 v. 1 - 14 v. 45)

Cette partie n'est pas à proprement parler narrative. Les nombreux événements qui s'y produisent ont un but cultuel, ou sont induits par des lois religieuses ou civiles.

Mentionnons simplement le dénombrement du ch. 1. On arrive aux alentours de 600 000 hommes, chiffre comparable aux indications données à la sortie d'Égypte (Ex. 12 v. 37).

Ce n'est qu'au ch. 10 que le grand départ a lieu (10 v. 11). Le peuple quitte le mont Horeb le 26^e mois après la sortie d'Égypte. Ils y sont restés presque deux ans (puisqu'arrivés au bout de trois mois de voyage après la sortie d'Égypte).

On est frappé par le nombre important de murmures et révoltes de tous ordres.

- des murmures anonymes sanctionnés par le feu (11 v. 1-3) ;
- une plainte croissante quant à la monotonie de la manne, induite par « le ramassis de gens qui se trouvait au milieu d'Israël » (11 v. 4-35). Les murmures sont tels que Moïse même en est affecté (v. 10-15). Dieu entend son serviteur et va appeler 70 anciens pour le seconder, et donner au peuple des cailles pendant un mois complet (jusqu'à ce qu'il en soit dégouté) ;
- pire encore, Aaron et Marie, frère et sœur de Moïse, se mettent à murmurer contre Moïse car il avait pris une femme éthiopienne. Séphora était peut-être retournée chez son père (10 v. 29-30). En tout cas, ils essaient de prendre autorité sur Moïse, au nom de Dieu. Cela se passe mal, Marie est atteinte de lèpre pendant sept jours et ne doit sa guérison qu'à l'intercession de Moïse.

Ces murmures préparent le drame majeur. Arrivé aux portes du pays, Moïse envoie douze espions pour s'informer des forces en présence et se faire une idée des ressources du pays. Les conclusions sont simples : c'est un véritable paradis, mais inaccessible à cause de la puissance des peuples qui y vivent. Il est peuplé de géants. Les espions en rajoutent un peu dans la démesure (13 v. 33). Seuls Josué et Caleb sont d'un avis contraire. Le peuple se range derrière les « défaitistes » et parle même de lapider Josué et Caleb.

Le Seigneur est irrité. Il renouvelle à Moïse la proposition de faire de sa descendance son peuple et de détruire Israël. Mais encore une fois Moïse refuse et intercède.

La sanction est terrible : le peuple est condamné à l'errance pendant 40 ans et les dix espions meurent sur le champ. Le peuple a compris le message, change d'avis, et se lance à l'attaque du pays. Mais c'est trop tard et il se fait massacrer.

B - La promesse retardée : 15 v. 1 - 25 v. 18

Voici Israël dans le désert. Encore une fois se mêlent prescriptions mosaïques et récits. Les désobéissances, révoltes, murmures de tout genre continuent.

- la révolte de Koré et des grands d'Israël : 14 700 morts engloutis par la terre, par le feu et la plaie. Aaron est obligé de faire une « expiation d'urgence » pour arrêter les dégâts (16 v. 46) ;
- le murmure pour l'eau à Mériba : cette fois-ci ce n'est pas le peuple qui en sera la victime, mais Moïse et Aaron qui se verront privés de pays promis. (ch. 20). Aaron ne tarde pas à mourir ;
- l'épisode des serpents brûlants (21 v. 4-9) et du serpent d'airain.

Mais tout n'est pas sombre. C'est aussi le temps des premières victoires (21 v. 1-3 / 21-35) lesquelles, après un long détour pour contourner Edom, amènent Israël à s'établir provisoirement au sud de Moab. Deux conséquences en découlent :

- ces victoires inquiètent Balak, roi de Moab. Il va tenter une manœuvre spirituelle audacieuse : faire maudire Israël par un certain Balaam, réputé pour sa puissance spirituelle. Cette histoire assez mystérieuse, et non sans humour (une ânesse parle à son maître au nom de Dieu), se terminera à l'inverse des espérances de Balak : Balaam bénit Israël au lieu de le maudire ;
- sur conseil de Balaam (31 v. 16) les filles de Moab tentent, avec succès, une opération séduction, ce qui fait basculer toute une partie du peuple dans l'idolâtrie. Une plaie punitive est arrêtée par Phinéas, petit-fils d'Aaron (25 v. 7). Elle a quand même fait 24000 morts.

4C - La promesse réalisée : 26 v. 1 - 36 v. 13

Cette partie s'ouvre par un nouveau recensement (ch. 26), qui donne un chiffre sensiblement identique au premier, mais il est bien spécifié qu'aucun de ceux qui furent recensés au 1er recensement n'en fit partie. Petite précision, le recensement concernait les hommes adultes de plus de 20 ans.

Les préparatifs et la conquête elle-même sont présents à la fois dans les Nombres, le Deutéronome et le livre de Josué.

5 – Peut-on dater l'Exode ?

Le séjour en Egypte dure 430 ans (selon Ex. 12 v. 40). Entre la sortie d'Egypte et la construction du temple de Salomon il y a 420 ans (1 Rois 6 v. 1). A quelques années près on peut dater la construction du temple de Salomon en 1 000 av. J.C. Cela nous donne une sortie d'Egypte vers 1 400 et une arrivée en Egypte vers 1 830 (et Abraham vers 2 000 av. J.C.). Il y a d'autres chronologies possibles, notamment celle qui considère que le début des 430 ans correspond à la descente d'Abraham en Egypte. Cela réduit le séjour à environ 210 ans. D'autres voient les 420 ans comme symboliques et raccourcissent la période des Juges de façon à avoir une sortie d'Egypte vers 1 200.

Je ne rentre pas plus dans le détail des hypothèses, mais il y a quand même plusieurs faits intéressants si l'on adopte l'hypothèse de l'Exode vers 1 400 :

- la fille du pharaon qui recueille Moïse serait alors Hatsepsout (qui est connue pour son caractère très fort et deviendra « pharaone ») ;

- d'autre part on sait de façon certaine que le successeur du pharaon qui aurait connu les dix plaies n'est pas le fils aîné de son père (car il le dit lors de son avènement au trône)
- vous avez peut-être entendu parler d'Akhénaton, un pharaon qui essaya d'organiser le culte d'un dieu unique, le soleil (Aton). Sans succès certes, mais c'est un exemple unique de réforme religieuse imposée d'en-haut. Ce pharaon a régné vers 1300. Il peut avoir été influencé par les événements de l'Exode. L'effet des 10 plaies a sans doute été considérable et une lecture attentive du texte nous montre que dans l'entourage même de Pharaon il y avait des gens plus réceptifs que lui (Ex. 9 v. 20 / 11 v. 3).

PARTIE 2 - LA RELIGION D'ISRAËL

Nous commencerons par voir rapidement le plan du Lévitique. Ensuite nous verrons les éléments clefs de la religion juive dans le désert.

1 – Plan du Lévitique

Ce livre est réputé comme étant l'un des plus ennuyeux de la Bible et cela se comprend aisément puisque c'est essentiellement une description du rituel religieux juif. Même s'il est la préfiguration de l'œuvre de Christ, il nous apparaît souvent étrange voire incompréhensible.

L'apparence qui prédomine c'est celui de l'île flottante. Quelques ensembles structurés qui flottent sur une mer de préceptes.

Je vous propose cependant le plan suivant, sous forme de double chiasme qui a pour avantage de mettre au cœur du livre l'institution du grand jour des expiations, un peu comme le fait que le sacrifice de Christ est au cœur de la religion chrétienne. Mais il ne s'agit ici que de l'un des plans possibles.

PROPOSITION DE PLAN DU LEVITIQUE

A - Les sacrifices et offrandes (ch. 1-7)
B - Consécration d'Aaron et de ses fils (ch. 8-10)
C - Lois sur la pureté (ch. 11-15)
D - Le grand jour des expiations (ch. 16)
C' - Lois sur la sanctification (ch. 17-20)
B' - Lois spécifiques aux prêtres (ch. 21-22)
A' - Les fêtes religieuses (ch. 23)
E - Autres lois (ch. 24)
F - Lois de la Terre Promise (ch. 26-27)
E' - Lois diverses (ch. 28)

Nous n'allons pas suivre le plan du livre, mais étudier successivement des thèmes : l'alliance, les lieux, le rituel, le clergé et les fêtes, en faisant la synthèse des données du Lévitique et de celles des autres livres du Pentateuque.

2 – La religion d'Israël

2A – L'alliance

L'alliance du mont Sinaï est une alliance solennelle, mais elle n'est que l'une des multiples alliances faites entre Dieu et son peuple (Abraham, Isaac, Jacob, Josué, David, Josias).

Cette alliance porte avant tout sur le respect des dix commandements (Deut. 4 v 13). Le respect du sabbat en est le signe particulier (Ex. 31 v. 16). Dieu exposera à Moïse ses motivations particulières dans l'alliance avec le peuple d'Israël : en faire « *un royaume de prêtres, une nation sainte* » au milieu de tous les autres peuples (Ex. 19 v. 6). Le peuple unanime donne son accord.

Après la rencontre directe du peuple avec son Dieu, Moïse met le texte des lois par écrit et à deux fois le lit au peuple, qui, à chaque fois, donne son accord. Il dresse alors un autel au pied de la montagne, ainsi que douze stèles, puis offre des sacrifices. Il prend ensuite du sang de l'autel et en asperge le peuple en disant « *Voici le sang de l'alliance que l'éternel a faite avec vous selon ces paroles* » (Ex. 25 v. 8). Vous constaterez l'étroit parallèle avec le texte de l'institution de la Cène (Luc 22 v. 20).

2B – Les lieux de culte

Deux lieux différents sont prépondérants : le tabernacle et la tente de la rencontre.

2B1 - Le tabernacle

2B1A Descriptif

Il s'agit d'un temple démontable, mobile, qui suivra Israël dans ses pérégrinations dans le désert. C'est le lieu où Dieu « réside au milieu de son peuple » (Ex. 25 v. 8). Dans le livre de l'Exode sa description donnée par Dieu à Moïse sur le mont Sinaï occupe sept chapitres et sa réalisation et sa consécration occupent six autres chapitres. La description est suffisamment détaillée pour qu'il soit possible d'en faire des maquettes.

2B1B Matériaux

Ce sont ceux disponibles sur place : du bois d'acacia, des poils de chèvre, des peaux. A ceci se rajoutent étoffes, argent et or largement emportés d'égypte, offerts en abondance par le peuple. à un moment donné Moïse doit même demander au peuple d'arrêter d'apporter des offrandes car il y en a trop. Ces matériaux sont teints en trois couleurs symboliques : bleu, pourpre, cramoisi. La quatrième couleur est celle du lin fin. Ces couleurs se retrouvent dans tout l'édifice.

2B1C Les artisans

Le tabernacle est fabriqué par un groupe d'artisans spécialement remplis du Saint-Esprit, dirigé par Betsaleel.

2B1D Les éléments du tabernacle

Le parvis : c'est une sorte de clôture de toile de lin tendue entre des poteaux. Elle est haute de 2,5 m et donc empêche quiconque de voir par-dessus. L'espace ainsi délimité est de 50 m de long et 25 m de large (si on postule qu'une coudée fait 0,50 m). On entre dans le parvis par une porte : c'est un rideau de 10 m de large aux quatre couleurs.

La tente mesure 15 m de long sur 5 m de large. C'est l'équivalent d'un grand salon. C'est une structure à base de planches de 75 cm sur 5 m. Ces planches qui comportent des anneaux sont positionnées verticalement et solidarisées par des barres transversales. Les planches reposent sur des socles. Le côté oriental tout entier sert d'ouverture. La tente est recouverte de quatre couvertures différentes. Les deux premières sont richement décorées et matérialisent aussi la séparation entre lieu saint et lieu très saint. Les deux autres servent de protection et sont en peau de bélier et de dauphin.

Le lieu saint occupe les deux premiers tiers de la tente : 10 m sur 5 m. Les prêtres y ont accès tous les jours. Dans cette pièce se trouvent :

- la table des pains de proposition, en acacia recouvert d'or. Douze pains de fleur de farine y sont continuellement exposés. Ils sont renouvelés chaque sabbat et les anciens pains sont mangés par les prêtres ;
- le chandelier d'or, la fameuse « menorah » qui porte sept lampes. De l'huile pure y brûle en permanence. C'est le seul éclairage du sanctuaire ;
- l'autel des parfums, en face du voile, sur lequel est brûlé deux fois par jour du parfum sacré, une sorte d'encens.

Le lieu très saint occupe le dernier tiers de la tente. C'est un carré de 5 m sur 5. Il est séparé du lieu saint par un voile brodé de chérubins. C'est ce voile qui se déchira à la mort de Christ. Ce lieu n'est accessible qu'une fois par an par le grand-prêtre. Il contient uniquement l'arche de l'alliance, une sorte de coffre de 1,25 m de long, 0,75 m de large et de haut. Ce coffre contient les tables de la loi, un vase de manne et le bâton d'Aaron. Au-dessus il y a un couvercle en or pur, le propitiatoire. Deux chérubins d'or sont aux extrémités. En son centre le grand prêtre plaçait une fois par an le sang expiatoire pour le péché de tout le peuple.

Les autres objets du culte sont sur le parvis, en dehors de la tente (et donc visibles de tous) :

- l'autel des sacrifices : c'est là que tous les sacrifices sont offerts
- la cuve d'airain : sert à la purification des prêtres.

La nuée. Lors de la consécration du lieu, la nuée se place sur le tabernacle (Ex. 40 v. 17,34-35) et elle y demeure. C'est la « Schekina », la présence de Dieu au sein de son peuple. Quand la nuée se lève c'est le signal du départ.

2B1E Démontage, transport, remontage

Tout est fait dans un ordre très précis. Chaque élément est sous la responsabilité particulière d'une famille de Lévités.

2B2 - La tente de la rencontre

C'est un lieu distinct du tabernacle. A la différence du tabernacle on n'en trouve pas de descriptif dans la Bible. Il n'est ni institué, ni consacré. On connaît simplement son existence car elle est mentionnée de nombreuses fois dans le Pentateuque. Elle existe d'ailleurs avant même la construction du tabernacle. Symboliquement elle est déplacée hors du camp après l'épisode du veau d'or, jusqu'à ce que Dieu, grâce à l'intercession de Moïse, accepte de revenir habiter dans le camp. Il est possible que la tente de la rencontre ait été dressée dans le parvis du tabernacle ou en était proche, mais c'était bien un lieu distinct du sanctuaire.

C'est le lieu où Dieu, via Moïse, Josué et parfois d'autres, rencontre son peuple au quotidien. Quand la rencontre a lieu la nuée descend sur la tente. C'est aussi le lieu où Moïse rend la justice.

2C – Les rituels

2C1 - Les sacrifices

On désigne sous ce vocable l'immolation d'animaux, donc un rituel où du sang est versé. Les animaux offerts doivent être sans défauts et âgés d'au moins huit jours. L'animal offert varie en fonction des situations et des moyens financiers de celui qui offre le sacrifice. Il s'agit toujours d'animaux domestiques, le sacrifice « coûte » quelque chose à celui qui l'offre.

Je ne détaille pas ici les différents sacrifices.

Le rituel est toujours très précis et comporte cinq éléments clefs :

- la présentation de l'animal à l'entrée du sanctuaire par celui qui offre le sacrifice ;
- l'imposition des mains sur l'animal : c'est un rite d'assimilation et de transfert. L'animal devient le substitut de l'offrant ;
- la mise à mort : il semblerait qu'au début c'était l'offrant qui accomplissait le geste. Plus tard ce sera le prêtre ;
- l'application du sang par le sacrificateur : l'endroit et la méthode sont différents selon les sacrifices ;
- la combustion totale ou partielle du sacrifice sur l'autel des holocaustes.

2C2 - Les autres offrandes

Les libations sont très fréquentes. D'un rituel plus simple que les sacrifices, elles sont faites à partir de fleur de farine. Elles accompagnent certains sacrifices.

Il y a aussi l'offrande des produits du sol : farine, pain, sel, huile d'olive. Elle accompagne le quotidien du peuple et est prescrite dans diverses circonstances.

Deux offrandes particulières sont liées à des fêtes (voir ci-dessous) :

- l'offrande de la première gerbe ;
- le grand pardon.

2C3 - Les autres rituels

Plusieurs rituels de purification avec l'eau, d'offrande de parfum, sont décrits dans le Pentateuque. Au fil des siècles ils ont eu tendance à se multiplier, ne serait-ce qu'à cause de la centralisation du lieu de culte qui limite obligatoirement la possibilité d'offrir des sacrifices.

2D – Le clergé

C'est une tribu toute entière qui va être au service du culte mosaïque : la tribu de Lévi. Pour bien manifester sa différence, elle n'aura pas de part dans la distribution des territoires du pays promis, mais vivra éparpillée au sein d'Israël, dans des villes dont elle aura cependant la possession.

Il faut faire la distinction entre les Lévites et les prêtres. Toute la tribu de Lévi était au service du culte, mais seuls les descendants d'Aaron étaient prêtres. L'épisode de Nadab et Abihu va d'ailleurs limiter cette prêtrise aux descendants d'Ithamar et d'Eléazar. Les deux lignées seront rivales dans la fonction de grand-prêtre. Théoriquement la fonction de grand-prêtre se transmet de père en fils. Mais il y a eu des exceptions historiques, Dieu « rectifiant parfois le tir ».

Le grand-prêtre est le seul à pouvoir, une fois par an, entrer dans le lieu très saint avec le sang de l'expiation. A cette occasion il représente le peuple d'Israël dans son ensemble. Cette personnalisation est indépendante des qualités morales du grand-prêtre. De toute façon personne, même le meilleur de ces prêtres, est impur devant Dieu s'il n'a pas été au préalable purifié.

Dans l'exercice des rituels, les prêtres portent des vêtements spécifiques dont nous avons la description minutieuse. En certaines occasions le grand-prêtre porte le pectoral sur lequel se trouvent douze pierres précieuses, représentant les douze tribus.

Le grand-prêtre a aussi à sa disposition l'urim et thumim. Si on sait qu'il est utilisé pour consulter Dieu, on ne sait pas exactement en quoi il consistait.

Les Lévites et les prêtres servent à tour de rôle. Entre ces périodes de service ils exercent généralement une autre activité. C'est probablement contraint et forcés. Une part importante des dîmes devait leur revenir, mais le peuple a souvent été négligeant dans ce domaine.

2E – Les fêtes

De grands rendez-vous festifs ponctuent l'année religieuse juive. Aux fêtes instituées par le Lévitique se sont rajoutées d'autres fêtes nées au fil de l'histoire du peuple juif.

2E1 - La Pâque (fête des pains sans levain)

C'est la fête principale, car elle est la commémoration de l'événement fondateur du peuple juif, de la nuit qui précède la sortie d'égypte et la délivrance du peuple. Elle est instituée par Ex. 12 v. 14-20 et citée dans Lévit. 23 v. 6-8.

La fête commence le soir du 14 Nisan. Comme le calendrier juif est lunaire la date peut varier d'une année sur l'autre. La fête de Pâques chrétienne suit le même principe. Nous sommes donc à la fin mars ou au début avril.

L'essentiel tourne autour d'un repas qui, dans son rituel, contient de nombreux aspects rappelant l'événement qu'il commémore. On mange un agneau sacrifié. Cet agneau est rôti tout entier et mangé avec du pain azyme, c'est-à-dire du pain sans levain (la pureté) et des herbes amères (les souffrances en Egypte).

La participation au repas est obligatoire, y compris pour les esclaves de la maisonnée. En cas de besoin, plusieurs familles voisines se regroupent pour le manger. Ce jour est considéré comme un sabbat.

Le lendemain, le second jour de la fête, a lieu la « fête de l'offrande de la gerbe ». Le prêtre prend une gerbe d'orge et l'agite d'un côté à l'autre devant le Seigneur. Ce sont les prémices de la moisson et donc le début officiel des récoltes (Lévit. 23 v. 10-14).

La fête se prolonge sept jours, le dernier jour étant aussi un sabbat. Pendant ces sept jours aucun levain ne devait être trouvé dans la maison.

Au fil des années des rituels complémentaires se sont rajoutés, notamment celui des quatre coupes de vin mêlé d'eau.

2E2 - La fête des Semaines (fête de la Moisson, jour des Prémices, Pentecôte)

Elle porte ce nom parce qu'elle est fixée sept semaines après la fête de l'offrande de la gerbe, donc 50 jours après la Pâque (d'où le nom de Pentecôte). Comme pour la Pentecôte chrétienne nous sommes donc fin mai ou début juin.

C'est la fin de la moisson du froment, le moment où l'on peut offrir deux pains de froment nouveau. Lors de cette fête, qui est aussi considérée comme un sabbat, divers sacrifices solennels sont également offerts (Lévit. 23 v. 15-22).

2E3 - La fête de Trompettes

Elle porte ce nom car c'est au son des trompettes qu'une assemblée est convoquée. Elle est considérée comme un sabbat. Elle a lieu le premier jour du septième mois (Tishri), soit environ début septembre (Lévit. 23 v. 23-25).

2E4 - Le jour des Expiations (Yom Kippour)

C'est une journée annuelle d'humiliation en vue de l'expiation des péchés du peuple. C'est un jour non travaillé où l'on jeûne en signe de désolation. Ce jour est le dixième jour du septième mois, dix jours après la fête des trompettes, donc courant septembre.

Le grand-prêtre, vêtu d'une simple tunique blanche, sans ornements sacrés, offre un taureau pour son expiation personnelle et celle de sa maison. Il remplit un encensoir avec les braises de l'autel et pénètre, la seule fois de l'année, dans le lieu très saint. Il place le sang du taureau égorgé sur le propitiatoire. Ensuite il prend deux boucs et jette le sort sur eux. L'un est sacrifié pour les péchés du peuple et son sang est aussi apporté dans le lieu très saint. Il place ensuite les mains sur le second bouc et confesse les péchés du peuple. Cette confession opère le transfert des péchés sur l'animal, qui est ensuite chassé dans le désert. C'est le « bouc-émissaire ». (Lév. 16 v. 1-34 et 23 v. 26-32).

2E5 - La fête des Tabernacles (fête des Récoltes, fête des Huttes).

Elle a lieu cinq jours après le jour des Expiations, au milieu du septième mois. Nous sommes donc dans la deuxième quinzaine de septembre.

Cette fête dure sept jours, le premier et le dernier étant considérés comme des sabbats. Pendant ces jours les Juifs, mais aussi les non-Juifs résidents, doivent demeurer sous des tentes. C'est la commémoration des 40 ans dans le désert.

C'est aussi le temps officiel pour rendre grâce pour les moissons. Une tonalité particulière est placée sur les réjouissances et les offrandes volontaires. C'est la fête populaire par excellence qui a pris au fil des siècles une ampleur grandissante.

2E6 - Les autres fêtes

Deux autres fêtes, instituées plus tardivement, complètent l'année juive :

- la fête des Purim a été instituée par le livre d'Esther pour commémorer la délivrance du peuple juif. Elle a lieu le 14 et 15 Adar (fin février, début mars) ;
- la fête de la Dédicace commémore la reconsécration du temple après sa profanation par Antiochus Epiphane. Elle a lieu le 25 Kislèv (fin novembre, début décembre).

3 - Le culte juif et la foi chrétienne

Tous ces éléments, lieu, rituel, clergé, fêtes, se prêtent aisément à une réinterprétation chrétienne. On retrouve cette démarche dans tout le Nouveau Testament et l'épître aux Hébreux en est même l'illustration par excellence.

En même temps, ils n'ont de validité qu'au travers de leur accomplissement ultime en Jésus-Christ qui est venu « accomplir la Loi et les Prophètes ».

PARTIE 3 - LA LOI D'ISRAËL

1 – Plan du Deutéronome

Son nom vient du grec et signifie « deuxième loi ». Il porte ce nom car il s'agit essentiellement d'un rappel de la loi, fait par Moïse sous forme de discours, au moment où le peuple se prépare à entrer au pays de Canaan. Le premier discours est daté (1 v. 3-4) et le livre se termine au 30e jour de deuil après la mort de Moïse (34 v. 8).

Non seulement le texte affirme que Moïse a prononcé ces discours, mais il précise même qu'ensuite Moïse mit par écrit cette loi et la fit mettre à côté de l'arche de l'alliance de l'Eternel en témoignage contre le peuple, s'il venait à y désobéir (31 v. 9 et 22-24).

On est en présence d'un très long sermon, et on peine à trouver une structuration, surtout à cause du caractère de progression cyclique de la pensée hébraïque.

On a découvert de nombreux traités d'alliance entre les nations, datant du IIe millénaire av. J.C. On constate que la structure et les éléments du Deutéronome sont très similaires à ces traités. Le Deutéronome n'est donc pas seulement une deuxième loi, c'est aussi le renouvellement de l'alliance du mont Sinaï au profit de la nouvelle génération née dans le désert. Je vous présente cette structure à défaut d'une autre.

PROPOSITION DE PLAN DU DEUTERONOME

Le traité

PREAMBULE (1 v. 1-5)
PROLOGUE HISTORIQUE (1 v. 6 à 4 v. 43)
DISPOSITIONS FONDAMENTALES (4 v. 44 à 11 v. 32)
CLAUSES PARTICULIERES (12 v. 1 à 26 v. 19)
SANCTIONS (27 v. 1 à 28 v. 68)
RENOUVELLEMENT DE L'ALLIANCE (28 v. 69 - 29 v. 28)

Elements complémentaires

Josué succède à Moïse (31 v. 1-17)
Mise par écrit du texte (31 v. 18-30)
Cantique (ch. 32)
Bénédictio de Moïse sur les tribus (ch. 33)
Mort de Moïse (ch. 34)

La personne de Moïse

« *Jamais plus il n'y a eu de prophète comme Moïse* », nous dit le rédacteur final du Deutéronome. Il est vrai que plusieurs textes nous montrent l'extraordinaire intimité entre Dieu et son serviteur : « *Dieu lui parlait comme un homme parle avec son ami* » (Ex. 33 v. 11). Le texte prend aussi la peine de nous indiquer qu'au moment de sa mort, la vue de Moïse n'avait pas baissé, qu'il n'avait en rien perdu de sa vitalité.

Sa mort est un « enlèvement » divin, pas une agonie. Dieu lui-même enterre son serviteur (cas unique) dans un lieu connu de lui seul (ce qui aura aussi l'immense avantage d'éviter toute forme d'idolâtrie).

2°/ Les lois d'Israël

2A - Perspective religieuse des lois civiles

Tout d'abord il faut être conscient que la notion de lois civiles est totalement étrangère à la mentalité hébraïque. Toute loi, aussi terre à terre soit elle, doit être considérée dans une perspective religieuse. Toute loi est là pour rappeler au moins un élément de l'histoire du peuple ou un aspect de sa relation avec Dieu.

Sous ce chapitre nous étudions donc simplement les lois qui ne sont pas directement reliées à la pratique religieuse, mais je ne saurais trop insister sur ce fait : la loi nous apprend quelque chose sur Dieu. La respecter c'est respecter Dieu, lui obéir c'est obéir à Dieu.

2B – Deux fils conducteurs

Deux grandes thématiques plus religieuses encadrent ces lois civiles :

2B1 La notion de pureté

Alors que des pans entiers du droit sont à peine esquissés, ce thème fait l'objet d'instructions minutieuses qui nous semblent vraiment ubuesques. Les domaines abordés sont aussi variés

que l'alimentation, la gestion des toilettes, les ablutions après les relations sexuelles, l'accouchement, la gestion de la mort, l'obligatoire perfection physique des animaux sacrifiés.

2B2 La notion d'exclusivité

Le rejet de certains assemblages illégitimes est particulièrement violent (et fait l'objet de mort immédiate). Il s'agit de l'occultisme, du culte des faux dieux, des assemblages sexuels disparates (inceste, homosexualité, bestialité). D'autres sont plus « bénins » et touchent le domaine culinaire ou vestimentaire.

Il est impossible de détailler tous les commandements, ce serait d'ailleurs fastidieux. Je vous propose de réfléchir aux grands principes qui gouvernent ce corpus législatif, puis d'examiner de façon plus détaillée quelques grandes notions.

2C – Quelques grands principes

Ces principes sont fondamentaux, ils sont les lignes de force de toute la législation mosaïque. Nous les illustrerons à chaque fois par un exemple.

2C1 La proportionnalité des peines

C'est le célèbre « œil pour œil, dent pour dent » (21 v. 23-25). Face à la dynamique du pardon que l'on trouve dans le Nouveau Testament, ce principe apparaît terrible, mais dans le contexte d'une civilisation où c'est le clan qui assure la vengeance cette notion de proportionnalité est un progrès considérable. Pour un œil on se limite à un œil, on ne tue pas la personne. En plus l'application est rarement littérale, elle est souvent remplacée par une compensation financière.

2C2 La notion de responsabilité

Elle recouvre le champ de l'autorité impartie au prévenu. Elle est variable selon qu'est concerné un enfant, une femme mariée, ou un homme (qui exerce l'autorité finale). Elle varie aussi selon la connaissance du prévenu. Ainsi la peine encourue par le propriétaire d'un animal qui crée du tort à autrui n'est pas la même si cet animal était connu pour sa dangerosité ou s'il ne l'était pas (21 v. 28-29 et 35-36).

2C3 Le bénéfice du doute

Dans le cas d'un viol (de jeune fille fiancée) la peine pour la jeune fille n'est pas la même si l'événement s'est produit en ville (où elle aurait été entendue si elle avait crié) ou dans la campagne (où elle aurait pu crier sans être entendue).

2C4 La notion de propriété

Cette notion est très présente. Elle s'applique y compris pour les êtres humains : l'esclave est le bien du maître, la fille est le bien de son père, la fiancée le bien de son futur mari. Ainsi les conséquences d'une séduction de jeune fille vierge sont totalement différentes selon que celle-ci est fiancée ou non :

- si elle n'est pas fiancée, le père reçoit une réparation financière (sa propriété a perdu de la valeur) et le violeur est obligé d'épouser la jeune fille ;
- si elle est fiancée, c'est la loi de l'adultère qui s'applique.

Les peines ne seront pas les mêmes selon que la victime est un esclave ou non. Mais cela ne veut pas dire que le maître a tout pouvoir sur son esclave.

2D - Quelques aspects particuliers

2D1 Les juges

Il est fait de temps en temps allusion à des juges. On n'a pas de texte précis qui institue ce corps de juges, donc on n'en sait pas plus. Peut-être les anciens des villes exerçaient-ils une fonction judiciaire.

Mais le juge par excellence, c'est Dieu. Régulièrement il est mentionné que la cause sera présentée devant Dieu (Ex. 22 v. 8-9) et que Dieu désignera le coupable. On ne sait pas techniquement comment cela fonctionnait.

2D2 La protection du justiciable

Il n'est pas possible de condamner sur la base d'un seul témoin. Il en faut au moins deux, aux dires concordants, pour établir un fait. En plus il y a un recours possible à l'ordalie (appel devant Dieu qui montre qui dit vrai). Enfin il y a aussi la possibilité d'échapper à la vengeance familiale par la mise en place de villes de refuge. Ces villes ne permettent pas au prévenu d'échapper à la justice, mais elles le protègent de la justice expéditive du clan familial de la victime.

2D3 Pas de prisons

On note l'absence de toute peine de prison ou de privation de liberté. Certes, techniquement de telles peines étaient de toute façon difficiles à appliquer lors des pérégrinations du désert, mais elles ne sont pas non plus évoquées comme un futur possible dans le pays promis (où cela aurait été possible).

2E – Quelques lois particulières

2E1 Le sabbat : loi religieuse à effet civil

Dans le déroulement du temps il y a un temps à part qui est celui du sabbat. Il s'agit du septième jour de la semaine où l'homme se repose (comme le fit Dieu à la création), et de la septième année où c'est la terre qui se repose.

Dans la notion de sabbat il y a plusieurs dimensions qui sont présentes et qui se chevauchent :

- la notion d'un temps différent : on arrête le dur labeur des champs pour une activité autre ;
- la notion d'un temps avec Dieu : on arrête son activité pour un temps particulier avec Dieu.
- la notion d'un recouvrement de forces : l'homme retrouve ses forces, la terre retrouve sa fertilité ;
- la notion d'un rythme : il y a un temps pour certaines choses, un temps pour d'autres ;
- la notion d'une sortie prophétique de la malédiction de Genèse 3. La malédiction est levée le temps du sabbat. La terre produit assez pour qu'une fois par semaine il ne soit pas nécessaire de travailler. Plus encore, la terre produira suffisamment pour qu'une fois tous les 49 ans (7 x 7) une année complète de repos soit possible (c'est l'année jubilaire). Ceci dit, nous n'avons aucune trace de mise en pratique concrète de ce jubilé.

Ce sabbat, essentiellement libérateur, sera perverti par une casuistique tatillonne qui amènera les rabbins à préciser exactement ce qui est travail ou ne l'est pas. Jésus s'élèvera vigoureusement contre cette notion de sabbat en rappelant que le sabbat a été donné pour l'homme et non l'inverse.

2E2 - La dîme : loi civile à effet religieux :

Comme il y a un temps mis à part, il y a des richesses mises à part : c'est la dîme.

Là aussi plusieurs dimensions se chevauchent :

- c'est un moyen de subvenir au fonctionnement du culte : « Je donne comme possession aux fils de Lévi toute dîme en Israël, pour le service qu'ils font, le service

de la tente d'assignation » (No. 18 v. 21-26). L'Ancien Testament mentionne souvent l'infidélité du peuple dans ce domaine, ce qui obligera les fils de Lévi à travailler ;

- c'est un moyen de se réjouir collectivement, de consommer : « C'est là ce que vous mangerez devant l'éternel votre Dieu et que vous et vos familles, vous ferez servir à votre joie... » (Deut. 12 v. 7) ;
- c'est un moyen de montrer sa soumission à un supérieur. Ici il s'agit de Dieu (Gen. 14 v. 20, Hébr. 7 v. 2) ;
- c'est un moyen de redistribution sociale : « Lorsque tu auras achevé de lever toute la dîme de tes produits... tu donneras au Lévite, à l'étranger, à l'orphelin et à la veuve... » (Deut. 26 v 12).

Plus généralement la dîme replace l'argent à sa juste valeur : celle d'un outil et non d'une fin en soi.

Au-delà de tous les aspects techniques on retrouve dans l'institution du sabbat la mise en place d'une distanciation entre l'homme et le travail, et dans celle de la dîme une distanciation entre l'homme et l'argent.

L'homme tire sa valeur du fait d'être « image de Dieu » et non de son action ou de son avoir.

2E3 Les dix commandements

On les trouve à deux endroits : Ex. 20 v. 1-17 et Deut. 5 v. 6-21. A quelques détails près ces deux listes sont identiques.

Vous noterez que ces dix commandements sont les seuls directement enseignés par Dieu à son peuple. Tous les autres sont passés par la médiation de Moïse. Il est donc légitime de les voir comme une synthèse de tous les autres.

Ce sont probablement aussi ces dix commandements qui ont été gravés sur les tables de pierre, par « le doigt de Dieu » (encore qu'il ne soit pas explicitement affirmé que c'était ce texte qui ait été gravé sur les tables). Il y a même débat pour savoir comment ils se répartissaient entre les deux tables (1-3/4-10 ou 1-4/5-10 ou 1-5/6-10). Ceci dit on pourrait aussi concevoir que chaque table comportait la totalité du contrat, puisque tout contrat se fait en double exemplaire.

Jésus va donner la synthèse de ces commandements (Mat. 22 v. 37-40) en distinguant les devoirs envers Dieu (les quatre premiers commandements) et envers le prochain (les six autres).

Nombre de personnes pensent que le respect de ces dix commandements va leur procurer une certaine forme de justice, indépendamment de leur relation avec Dieu. Mais ils oublient totalement le fait que les quatre premiers de ces dix commandements abordent explicitement la question de la relation avec Dieu.

CONCLUSION

Il serait vain de trouver dans la synthèse de tous ces textes un « Code Civil » puisque de nombreux aspects législatifs sont passés sous silence. Mais les principes et les exemples donnés sont suffisamment clairs pour qu'il soit possible d'extrapoler et de mettre en place une jurisprudence. Au fil des siècles le peuple juif ne manquera pas d'aller dans cette direction, quitte à construire un système légal extrêmement lourd et contraignant (qui sera dénoncé par Jésus).

La synthèse de ces lois étant faite, reste une redoutable question. Faut-il les appliquer encore aujourd'hui ? Cette question est cruciale, puisque la peine de mort est souvent requise. L'Ancien Testament serait-il une sorte de « charia » dont les chrétiens devraient défendre l'application ?

Si l'on met l'Ancien Testament dans la perspective du Nouveau Testament, la réponse est clairement NON. Par Christ, l'humanité est entrée dans une dynamique de grâce et de pardon.

Ceci posé il ne faut pas se méprendre. Le commandement n'a pas disparu. Ce qui a disparu, c'est le châtement qu'implique sa violation. Le châtement a été pris par Jésus-Christ sur la croix.